

PROGRAMME DE BOURSE DE FORMATION PAR LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DU RRISIQ

Fiche d'information 2017 - Doctorat

Date limite : 9 juin 2017 à 17h00

Conformément à ses objectifs qui visent à recruter et à former des chercheuses dans le domaine des interventions en sciences infirmières, les universités partenaires du RRISIQ offriront des bourses de formation pour l'année académique 2017-2018.

Le processus de soumission et d'évaluation est géré par le Réseau de recherche en interventions en sciences infirmières du Québec (RRISIQ) et le comité scientifique de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Le présent programme de bourse est différent de celui ouvert par le MEES.

NOUVEAU: Pour les demandes de bourses doctorales, les processus de soumission et d'évaluation se font dans une même demande qui doit être acheminée à l'OIIQ (voir instructions dans le présent document).

Types de financement	Montant maximum (selon disponibilité de chaque université partenaire)	Durée de la bourse (renouvelable une fois seulement sur demande lors d'un concours subséquent)
Bourse de formation au doctorat	40 000\$/an	1 an

- Les montants alloués sont conditionnels au budget disponible dans l'université d'attache.
- Tous les candidats doivent aviser le RRISIQ de toute autre bourse d'études déjà accordée ou à recevoir. Si vous êtes lauréat d'une autre bourse d'un autre organisme, la bourse complète du RRISIQ est annulée mais il est possible qu'un complément de bourse pourrait être permis jusqu'à concurrence du montant maximum du programme auquel le candidat postule (voir tableau ci-dessus) ou dans des cas exceptionnels, jusqu'à concurrence du montant maximum du cumul de bourse permis par le FRQS (montant maximal de 60 000 \$ pour les doctorats). Les montants de bourse ou de complément sont entièrement tributaires des disponibilités de fonds dans l'université d'attache
- Pour les détenteurs de licence de pratique infirmière provenant de l'extérieur du Québec, les montants des bourses sont de 20 000\$ (doctorats).

Marche à suivre pour déposer la demande complète

Dates à retenir	
Date limite pour soumettre une demande complète	9 juin 2017 à 17h
Date approximative avant laquelle la candidate devrait recevoir une réponse à sa demande complète	Été 2017

Formulaire

Pour les demandes (nouvelles et renouvellements) de doctorat :

- 1) Consulter la fiche d'informations du RRISIQ (<https://rrisq.com/fr/soutien-formation-recherche>)
- 2) Consulter la fiche d'informations du MEES (<http://www.oiiq.org/admission-a-la-profession/aide-financiere>)
- 3) Télécharger le formulaire conjoint (RRISIQ et MEES) disponible sur le site de l'OIIQ (<http://www.oiiq.org/admission-a-la-profession/aide-financiere>)

Veillez faire parvenir votre dossier complet par courriel à programme.mees@oiiq.org, au plus tard le 9 juin 2017 à 17h00.

Critères d'admissibilité

Critères administratifs

- Être inscrit à temps plein dans un programme de 3e cycle en sciences infirmières dans une des universités partenaires du Réseau, soit :
 - Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal
 - École des sciences infirmières de l'Université McGill
 - École des sciences infirmières de l'Université de Sherbrooke
 - Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval
 - Université du Québec à Chicoutimi
 - Université du Québec à Trois-Rivières
 - Université du Québec en Outaouais
 - Université du Québec en Rimouski
- Être dirigé (ou co-dirigé pour les postdocs) par un chercheur régulier du RRISIQ appartenant à la même Faculté ou École que l'étudiant
- Détenir ou être en voie d'obtenir un permis de pratique infirmière du Québec (sauf dans le cas des post doctorats).
- Ne pas avoir déjà reçu de bourse d'études RRISIQ dans le même programme d'études (à l'exception des demandes de renouvellement)
- Être de nationalité canadienne ou résident permanent
- Avoir, sur son Comité de thèse au moins un membre chercheur régulier du RRISIQ d'une autre université partenaire que celle où le candidat est inscrit

L'étudiante ne doit pas occuper de travail rémunéré dépassant 15 heures par semaine. Faire la preuve, le cas échéant, qu'un congé d'études a été accordé par l'employeur.

Critère relatif au projet

L'intervention peut être clinique (résultats cliniques chez les patients, familles communautés), en administration des services (résultats sur un aspect organisationnel), en formation infirmière (résultats chez des infirmières ou étudiantes) ou en transfert de connaissance (intervention de transfert avec résultat patient, organisation ou formation). Pour plus d'informations concernant les domaines de recherche du RRISIQ : <http://rrisq.com/fr/qui-sommes-nous/propos-reseau/domaines-recherche-interventions>

Critères d'évaluation

Nouvelle demande	Demande de renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Excellence du dossier universitaire (6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Moyenne cumulative du dossier universitaire et progression des études doctorales, le cas échéant (4) ○ Bourses et distinctions méritées à ce jour (2) ▪ Qualité et intérêt scientifiques du projet d'études (6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté de la problématique de la recherche et des objectifs de l'étude (2) ○ Repères théoriques (1) ○ Rigueur de la méthode (2) ○ Contribution à l'avancement des connaissances (0,5) ○ Retombées escomptées pour les sciences infirmières (0,5) ▪ Aptitude et expérience à la recherche (4 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Lettre d'appui (0,5) ○ Communications orales ou par affichage au cours des 5 dernières années (1,5) ○ Publications au cours des 5 dernières années (1) ○ Expérience et stage de formation en recherche (1) ▪ Expérience en enseignement universitaire (1 point) (<i>demandes MEES PhD seulement</i>) ▪ Pertinence du sujet en regard de la thématique du RRISIQ (1point) (demandes RRISIQ seulement) ▪ Qualité de l'encadrement (1 point) <ul style="list-style-type: none"> ○ Justification du milieu d'encadrement ○ Pertinence de la direction d'études ▪ Plan de travail 2017-2018 (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence des activités en fonction du projet (1) ○ Réalisme de l'échéancier (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Excellence du dossier universitaire (4 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Moyenne cumulative au doctorat (2) ○ Bourses et distinctions méritées à ce jour (2) ▪ Qualité et intérêt scientifiques du projet d'études (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté de la problématique de la recherche et des objectifs de l'étude (1) ○ Pertinence des ajustements apportés, le cas échéant, depuis la dernière bourse obtenue dans le cadre du programme MEES/Universités et/ ou RRISIQ (incluant tout changement de directeur de thèse) (1,5) ○ Repères théoriques (0,5) ○ Rigueur de la méthode (1) ○ Contribution à l'avancement des connaissances (0,5) ○ Retombées escomptées pour les sciences infirmières (0,5) ▪ Aptitude et expérience à la recherche (6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Lettre d'appui du directeur de thèse (1) ○ Communications orales ou par affichage au cours des 5 dernières années. (2,5) ○ Publications au cours des 5 dernières années, en lien avec le présent projet (2,5) ▪ Progression des études doctorales (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Progression des études doctorales (3) ○ Plan de travail 2017-2018 (2), dont 1 point pour le plan de travail jusqu'à l'échéance si celle-ci n'est pas en 2017-2018.

Une évaluation de la pertinence du sujet d'étude en regard de la thématique du RRISIQ sera aussi réalisée par le RRISIQ selon la grille ci-dessous.

Niveaux de développement de connaissances pour l'intervention infirmière

Rang 1

- Développement d'une nouvelle intervention, d'un mode de pratiques, de formation ou de gestion.
 - Implantation et évaluation de l'intervention.
 - L'intervention ou le mode de pratique est introduit par le devis de recherche.
 - Il peut s'agir d'un seul groupe ou d'une comparaison de groupes.
 - L'évaluation principale est faite sur la faisabilité et l'acceptabilité du devis et de l'intervention ou du processus d'implantation en vue de soumettre une demande de projet de fonctionnement ultérieurement.
- Revue systématique et méta-analyse Cochrane (ou l'équivalent). (N'inclut pas une revue non systématique).

Rang 2

- Adaptation d'une intervention, de modes de pratiques, de formation ou de gestion existants.
 - L'intervention ou le mode de pratique est introduit par le devis de recherche.
 - Il peut s'agir d'un seul groupe ou d'une comparaison de groupes.
 - L'évaluation principale est faite sur la faisabilité et l'acceptabilité du devis et de l'intervention ou du processus d'implantation en vue de soumettre une demande de projet de fonctionnement ultérieurement
- Développement d'un instrument et validation auprès d'une clientèle visée (patients, infirmières, administrateurs) ou auprès de juges experts qui ne seront pas la clientèle ciblée par l'instrument de mesure.

Rang 3

- Évaluation d'un programme existant (ex. : évaluation d'un curriculum en place, d'un programme de mentorat ou de formation continue en place; évaluation d'un programme de qualité ou sécurité de soins, d'un programme de soins de fin de vie en place, d'un programme de prévention des chutes en place, etc).
 - L'intervention ou le mode de pratique n'est pas introduit par le devis de recherche.
 - Il peut s'agir d'un seul groupe ou d'une comparaison de groupes.
- Description de la perception d'intervenants (infirmières, étudiantes, cliniciens, gestionnaires), de la perception de l'intervention ou de l'effet que l'intervention pourrait avoir sur la clientèle visée sans que la clientèle visée ne soit sollicitée (ex. : perception des infirmières de l'utilité perçue d'une intervention réalisée auprès de patients).

Rang 4

- Étude descriptive (ex. : étude de besoins, étude de barrières et facilitateurs anticipés à l'implantation ou la pérennisation d'une intervention reconnue ou d'une pratique reconnue sans l'implantation et l'évaluation de l'intervention).
- Étude descriptive d'un concept non lié à l'intervention (ex. : anxiété, attachement ou douleur).
- Étude corrélacionnelle pour identifier les facteurs où on devra intervenir dans le futur.

Le RRISQ remercie ses partenaires pour leur contribution financière qui permet la poursuite de son mandat

